

Déclaration CGT au CSE Hydro Sud-Ouest du 31 août 2023

Conseil d'atelier de Palaminy

Retraçons un peu le contexte, depuis plusieurs mois, voire années, les différents étages de la hiérarchie ont été alertés par notre OS de difficultés rencontrées sur le GU de Palaminy à travers des bilatérales et/ou lors des préparatoires CSP. Malgré de vives tensions et un quotidien difficile pour les agents, aucune de ces alertes n'a été prise au sérieux.

C'est pourquoi une majorité de l'équipe a demandé, au mois d'avril, la tenue d'un conseil d'atelier et cette demande a enfin amené la hiérarchie à sortir de son mutisme (le jour J le Directeur du GEH AA s'est même déplacé !).

Cependant, là où les agents étaient en droit d'attendre une écoute bienveillante, ils n'ont obtenu que du mépris.

Le directeur du GEH AA a d'abord tenté de dissuader l'équipe de faire ce conseil d'atelier. C'est ainsi, qu'outre sa présence, déjà déroutante en soit, il a expressément opposé aux agents qu'une simple réunion serait plus bénéfique qu'un conseil d'atelier. La démarche est d'autant plus choquante que sans l'intervention de la majorité de l'équipe pour provoquer ce conseil d'atelier, Monsieur le Directeur ne se soucierait certainement toujours pas de la situation préoccupante sur ce site. Naturellement, les agents se sont prononcés par le vote (15 votes pour la tenue du conseil, 3 se sont abstenus, 1 a voté contre).

A la suite de l'inscription du conseil d'atelier du GU de Palaminy à l'ordre du jour du CSE de juin, le Directeur d'unité a obtenu de faire reporter ce point à un autre CSE. Il a également tenté de faire modifier le compte rendu qui lui avait été remis. Il est vrai que son contenu est dérangeant pour la hiérarchie !

Le Directeur du GEH concerné est par suite allé jusqu'à exercer des pressions sur les personnes ayant la responsabilité du compte rendu, en l'occurrence, le rédacteur (Arthur BALEY) et l'animateur (Nicolas BARBASTE) du conseil d'atelier.

A la fin de la préparatoire CSP du GEH AA en date du 15 Juin, le Directeur de cette sous unité s'est entretenu devant témoins (le RRH de la sous unité ainsi qu'un membre CSP) avec Jonathan Lalanne, lui demandant, explicitement d'aider le rapporteur à modifier le document car en l'état cela allait lui porter préjudice.

Monsieur Lalanne a refusé d'avoir un lien avec la rédaction du compte rendu considérant sa position dans le GU, mais aussi dans l'instance CSE et son rôle de DS. Le Directeur a fortement insisté pour faire modifier ce document, mais Jonathan Lalanne a refusé d'interférer dans la rédaction du compte rendu.

Lors d'un échange téléphonique avec le Secrétaire de la CSSCT en fin de journée du 15 juin, concernant un tout autre sujet, le Directeur du GEH AA a à nouveau tenté de remettre le conseil d'atelier de Palaminy au centre de la discussion et de convaincre le Secrétaire de la CSSCT d'intervenir pour faire modifier le document en avançant l'intérêt du rédacteur.

Lors d'une pause-café, le lendemain de la préparatoire CSP soit le 16 juin, ce même Directeur a tenu des propos identiques à un agent de l'EM du GEH Aude Ariège en lui expliquant que la

veille les membres CSP n'étaient pas prédisposés au dialogue et qu'il serait judicieux de nous passer le message que dans l'intérêt du rédacteur le compte rendu soit modifié.

Le Directeur du GEH AA a aussi demandé de faire passer le message à un agent du GEH Aude Ariège, lors d'un entretien de suivi d'un parcours professionnel le 10 juillet, toujours avec l'argument qu'en l'état ce document nuira au rédacteur.

Lors d'une réunion de construction de l'ordre du jour du CSE, en date du 11 juillet, entre le DRH d'unité, son appui pour le dialogue social, le secrétaire et la secrétaire adjointe du CSE, le DRH a lui aussi tenté d'imposer la modification du document en avançant l'argument que le compte rendu en l'état nuirait fortement au MPL de l'équipe concernée.

En déplacement sur le GU de Palaminy le 13 juillet, le Directeur du GEH AA a profité d'une visite terrain sur un aménagement où était présent le rédacteur du conseil d'atelier pour lui signifier qu'il serait bien d'en modifier le compte rendu car « *le rédacteur avait été mis dans une position difficile et qu'on l'aurait forcé à lever la main pour endosser ce rôle-là* ».

Le Directeur d'unité a également demandé de faire modifier le document pour ne pas ajouter de risque et de motifs de tensions supplémentaires dans l'équipe et notamment de supprimer le dernier paragraphe (qui n'est autre que l'expression libre du MPL, agent de l'équipe de Palaminy), ainsi que les échanges qui en ont découlé, en totale adéquation avec le contenu règlementaire d'un conseil d'atelier.

S'il était limpide dès la venue du Directeur du GEH AA lors du Conseil d'Atelier que celui-ci dérangeait, les manœuvres plus que douteuses qui ont suivi n'ont fait que le confirmer.

Il n'en demeure pas moins que la direction semble considérer que les responsables ayant eu la charge du compte rendu seraient, d'une quelconque manière, fautifs. Ils n'ont pourtant fait que retracer des faits et uniquement des faits.

C'est pourquoi nous prenons acte, dans le cadre officiel du CSE, de cette situation inacceptable pour Arthur BALEY et Nicolas BARBASTE, tous deux montrés du doigt par une direction seule responsable de la situation du GU de Palaminy.

Nous alertons le CSE sur la pression ressentie par ces deux agents et le mal-être qui en résulte aujourd'hui.

Nous serons par ailleurs extrêmement vigilants dans les années à venir ainsi que tout au long de leur présence dans l'entreprise aux déroulements de carrières des deux agents ayant supporté la responsabilité de l'animation et de la rédaction du compte rendu de ce conseil d'atelier.

Nous alertons enfin le CSE sur le manque de considération manifeste de la hiérarchie pour la situation préoccupante du GU de Palaminy, notre direction étant manifestement plus attachée à soigner son image qu'à assumer son obligation de sécurité des agents placés sous sa responsabilité.